

## ***Réponse au discours de réception de M. Jean-Amédée Lathoud à l'Académie de Savoie***

***24 septembre 2021***

C'est un honneur et, je ne saurais le dissimuler, une grande joie, d'accueillir au nom de notre Académie de Savoie, pour prendre place au rang de ses membres titulaires, M. Jean-Amédée Lathoud. Car celui-ci réunit sur sa personne cette gerbe de qualités que mettaient en avant, voici un peu plus de deux siècles, les pères fondateurs de notre auguste Compagnie.

Vous êtes tout d'abord, cher nouveau confrère, un authentique savoyard de sang et de cœur comme vous l'avez poétiquement exprimé, en prolégomènes à votre propos. Vous portez le patronyme de Lathoud qui fleurit sur moult pierres funéraires de l'attachant village d'Aussois. Les archives de cette terre de haute maurienne en attestent depuis le XV<sup>e</sup> siècle. C'est là que plongent vos racines familiales paternelles, au pied de cette Dent Parrachée, une de ces cimes de l'Alpe où, selon la belle expression de Lionel Terray, le ciel fatigué d'être bleu s'est couché sur la montagne.

L'empreinte des Lathoud a marqué, plusieurs siècles durant, ce village d'Aussois, notamment à travers vos ancêtres Esprit Lathoud, né en 1732, lieutenant chatelain et Charles-Vincent Lathoud, né en 1782, qui exerça les fonctions de syndic de la commune.

Ce n'est qu'au 19<sup>e</sup> siècle que Joseph Esprit Lathoud, natif à son tour d'Aussois, décida d'exporter son destin hors de la Maurienne. Il avait un temps caressé le projet de rejoindre les rangs de l'Ecole militaire des cadets à Turin, mais n'avait pas résisté à la généreuse proposition de son oncle, dépourvu de descendance, de lui céder la propriété que celui-ci possédait au Bourget-du-Lac.

Il s'y établit et devint rapidement un notable du lieu, au point d'en être élu syndic puis conseiller d'arrondissement. Marié en 1840 au Bourget du Lac, il eut comme fils Paul Lathoud, votre arrière-grand père. Elève du lycée de Chambéry puis de l'Ecole des Beaux Arts de Paris, celui-ci devait tout d'abord s'illustrer, lors du conflit de 1870, au sein du 1<sup>o</sup> Bataillon des Mobiles de Savoie, au cours de la terrible bataille de la Lizaine, le 16 janvier 1871.

La paix revenue, c'est au Chili qu'il s'en alla exercer ses talents d'architecte où il ne tarda pas à se signaler par des réalisations d'envergure : palais de l'exposition internationale de Santiago, en 1875, marché central, palais du consul d'Uruguay, église de Lota etc... qui lui assurèrent dans ce pays, une notoriété qui perdure de nos jours.

De retour à Chambéry, il sera l'architecte de la clinique Cléret, de l'église Saint Joseph, de la maison des orphelines de la Providence, de l'extension du lycée Vaugelas, pour ne citer que quelques exemples de ses réalisations. Et poursuivant une louable tradition qui honore votre famille, il s'impliquera à son tour dans la vie publique de la cité. Conseiller municipal, co-fondateur du comité savoyard du Souvenir Français, il fut l'un des promoteurs du monument érigé à Chambéry, place Monge, en hommage aux Savoyards de la guerre de 1870 morts pour la Patrie.

Son fils, Joseph-Amédée, votre grand-père, se tourna quant à lui vers la médecine et paya, à son tour, son tribut à la mère patrie, à l'heure de la Grande Guerre. Mobilisé en août 1914, il sera au nombre des médecins du 13<sup>o</sup> BCA, jeté dans l'enfer des Vosges. Revenu des combats avec, à la poitrine, le ruban rouge de la Légion d'honneur et la Croix de Guerre, il exercera son art médical à Chambéry puis à Lyon.

De son fils Paul, votre père, né à Chambéry, en 1911, vous dites qu'il fut pour vous, un passeur attentif et affectueux des traditions et du passé de votre famille. Il marqua symboliquement les attaches viscérales des Lathoud avec Aussois en faisant édifier, en 1965, sur les hauteurs du village, au lieu où le sapin le dispute aux prés de fauche, un chalet, thébaïde alpestre où le subalterne du confort ménager cède le pas à l'essentiel de l'esprit des lieux et de son silence.

Et vous ajoutez qu'enraciné dans son terroir, il vous communiqua ces valeurs qui peuvent définir le savoyard tel que les énumérait en substance notre

confrère Paul Guichonnet : « *un individualiste mais passionné de la chose publique, un humoriste plutôt qu'un gai, accueillant mais d'abord réservé, soldat courageux , d'un esprit positif et juridique , marqué par un attachement au catholicisme, d'une tonalité salesienne, à la fois intransigeant dans sa rigueur morale et pragmatique dans les contingences de la vie »*

Votre parentèle est si riche d'individualités diverses que l'on dépasserait le cadre de cette réponse académique si l'on se risquait à en entreprendre un inventaire exhaustif. Des médecins, des militaires, des religieux, des élus locaux... mais qu'en est-il des hommes de loi, qui pourraient peut-être expliquer votre appétence pour le droit ?

On trouve notamment des notaires, des avocats dont deux au Sénat de Savoie, un avoué, un juge au mandement du Chatelard, de la Motte Servolex puis au tribunal de première instance de Chambéry et même, par votre arrière grand-mère, un procureur général, en la personne de Jean-Baptiste Finet, auquel furent confiées les destinées du parquet général de notre cour d'appel savoyarde, le 15 octobre 1870.

Vos études vous ont conduit aux portes de Chambéry sur les bancs de Notre-Dame de la Vilette, puis à l'institution Rondeau Montfleury, aux portes de Grenoble.

Votre baccalauréat en poche vous avez fait choix, pour vos études supérieures, de la faculté de droit et des sciences économiques de la capitale du Dauphiné. C'est là que je vous ai connu, voici plus de 50 ans. Je partage avec vous l'infinie gratitude que nous devons à nos maîtres, dispensant jusqu'en mai 1968, leur enseignement ex cathedra revêtus de leur toge rouge universitaire. Ils vous ont, ils nous ont généreusement nourris à la mamelle des principes généraux du droit et de ses déclinaisons pratiques. Je sais quelle résonnance rencontrent en vous les noms des professeurs Givord, Giverdon, Dejean de la Bathie et surtout Larguier, cet éminent dispensateur du droit pénal et de la procédure pénale dont les Mémento Dalloz ont scellé sa notoriété dans la France entière.

Il avait coutume de confier à ses étudiants : « *Si vous estimez que l'institution judiciaire est perfectible, au lieu de la critiquer de l'extérieur, entrez-y et apportez lui votre pierre* ».

Peut-être, est-ce cette invite qui vous a conduit à entrer dans la Magistrature, dont vous avez brillamment réussi le concours d'accès. Votre choix de carrière aurait pu se porter sur la magistrature assise, celle qui rend des jugements et des arrêts. C'est la magistrature debout, celle du ministère public qui a suscité votre adhésion. Adhésion d'autant plus résolue et authentique que vous n'en avez jamais changé.

Vous êtes un homme de l'exercice de l'action publique, celle qui décide du principe puis de la forme que doit prendre la réponse de notre collectivité nationale face à une infraction commise sur son territoire ou touchant à travers le monde, l'un de ses ressortissants.

Vous possédez d'évidence le sens de l'action publique qui exige connaissance aigüe de la science criminelle et de ses règles procédurales, mais aussi vision prospective sur l'application de la règle de droit. Notre institution judiciaire ne s'y est pas trompée en vous confiant une succession de postes de responsabilités au sein de la hiérarchie du Ministère Public. Moins de sept ans après votre affectation dans votre premier poste de substitut du procureur de la république de Dijon, vous voici procureur de Belfort, en 1979... de Macon, en 1983... de Strasbourg en 1987, puis de Lyon en 1991 où je vous retrouve.

Dans les fonctions qui sont alors les miennes au parquet général de cette ville, je prends bien vite la mesure de la carrure du procureur Lathoud et de la haute image qu'il donne de l'institution judiciaire tant auprès des autres administrations publiques de l'Etat que des élus. Votre gestion de l'affaire Khaled Kelkal, ce terroriste islamiste, principal responsable de la vague d'attentats commise en France à l'été 1995, abattu par les forces de l'ordre aux portes de Lyon, comme encore le traitement de plusieurs affaire politico financières à retentissement national, en ont brillamment fait démonstration.

Il était donc légitime que dès 1996, vous accédiez aux fonctions de procureur général, successivement aux cours d'appel de Riom, Douai et Versailles.

Vous vous voyez, par ailleurs, confier des missions ponctuelles témoignant de l'aura qui est la vôtre : participation en qualité de membre permanent au conseil national des villes, expertise sur le fonctionnement du ministère public en Azerbaïdjan, en Arménie et en Roumanie, représentation de la France au

collège d'experts auprès du Conseil de l'Europe, pour la préparation de la recommandation du comité des ministres sur l'éthique de la police.... pour ne citer que quelques exemples

En 2010, vous allez être repéré par le Garde des Sceaux de l'époque, Mme Michèle Alliot-Marie, qui vous confie la direction de l'administration pénitentiaire, l'un des postes les plus délicats et les plus exposés de l'administration centrale du ministère de la justice. C'est sur vous que va reposer la tutelle, la surveillance, la constante gouvernance des 180 établissements pénitentiaires français, alors en charge quotidienne de quelque 65000 détenus.

Votre flamboyant cursus professionnel s'achèvera à la cour de cassation, aux fonctions d'avocat général, tandis que la république avait reconnu l'exceptionnelle qualité de votre engagement en vous élevant au rang d'officier de la Légion d'honneur et de Commandeur de l'Ordre national du Mérite.

Mais votre personnalité est à prismes multiples. Vous n'êtes pas qu'un brillant magistrat, vous êtes aussi un authentique humaniste et un homme de vaste culture.

Humaniste car vous n'avez cessé d'être à l'écoute de la cité et je dirais plus encore, à l'écoute de l'autre. Vous êtes certes un procureur dont la main n'a jamais tremblé lorsque la répression sans faiblesse vous paraissait indispensable, mais vous êtes aussi un artisan de la lutte contre l'injustice sociale, envers tous ceux, notamment les plus jeunes, qui à la loterie de la vie, ont tiré le billet « Pas de chance ».

Vous voici, en 1977, président de la société dijonnaise d'assistance par le travail ; en 2013 administrateur à Argenteuil et Lyon, de l'association « Le Valdocco » en charge de l'accompagnement et de l'hébergement des mineurs en difficultés ainsi que du soutien à la parentalité.

Vous présidez actuellement l'association Le Pont à Macon qui avec 200 salariés, assure annuellement l'accompagnement en réinsertion sociale de près de 10.000 personnes dans le département de Saône et Loire.

C'est dire combien la misère humaine convoque votre énergie et votre temps.

Vous êtes donc un humaniste engagé. Mais vous êtes aussi, disais-je, un homme de vaste culture. Vous avez fait vos humanités et il en demeure de beaux restes !

De longues minutes seraient nécessaires pour énumérer vos écrits qui ont donné lieu à publication, tant ils sont abondants. J'en ai inventorié plus d'une trentaine. Vous touchez aux problématiques judiciaires certes, mais aussi à l'histoire, aux biographies de personnages ayant suscité votre curiosité, n'omettant jamais de compléter le récit factuel par la mise en perspective ou l'analyse des situations, au regard du contexte sociétal.

On ne s'étonnera donc pas que les Académies des sciences, arts et belles lettres de Versailles, puis de Macon vous aient ouvert leurs portes.

C'est en 2016 que notre Académie de Savoie vous a admis comme membre correspondant puis, dès 2018, comme membre associé. Vous avez aussitôt apporté à notre compagnie des contributions remarquables et remarquées.

Déjà en 2013, en la salle des audiences solennelles de la cour d'appel de Chambéry, vous nous aviez magistralement entretenus de la perception par quatre romanciers, Colette, Gide, Mauriac et Giono, d'audiences de cours d'assises auxquelles ils avaient été conduit à assister.

En 2018, vous avez évoqué la place de la justice et de ses acteurs dans l'œuvre du romancier savoyard Henry Bordeaux, passant au scanner l'abondante production littéraire de cet académicien, avocat de formation, ayant exercé tant en Savoie qu'à Paris, dont la vie judiciaire a fréquemment nourri sa plume alerte.

Puis en 2019, de concert avec M. Jean-Marc Thouret, vous nous avez révélé la richesse de la vie et de l'œuvre de votre parent, l'architecte Joseph Lathoud que j'ai précédemment évoquées.

Et notre Académie ne saurait oublier le magnifique périple-conférence à travers le Mâconnais que vous avez élaboré à son intention, les 9 et 10 septembre 2016, sur les traces de Lamartine et de l'art clunisien.

Aujourd'hui, pour votre discours de réception de membre titulaire, vous avez choisi d'évoquer les comportements de quelques procureurs et procureurs

généraux face à l'Histoire. C'est en effet, face aux commotions de l'Histoire où l'imprévu fait irruption dans la quotidienneté des us et coutumes, des habitudes et conformismes douillets, que se jauge la véritable personnalité des hommes et femmes en charge de responsabilités dans la vie publique.

Le conflit de loyauté est le propre de tout agent de l'Etat soumis aux ordres du pouvoir exécutif, bras armé des organes de la souveraineté nationale.

La magistrature du siège échappe à cette soumission au nom de l'indépendance du juge dans l'exercice de son pouvoir juridictionnel, son unique devoir se bornant à une application loyale de la loi.

Mais la magistrature du Ministère Public soumise à une hiérarchie dont la tête est occupée par un membre du gouvernement en la personne du ministre de la Justice, est au cœur de cette problématique du conflit de loyauté entre l'obéissance aux ordres et les valeurs supérieures de l'éthique individuelle.

Vous avez employé l'expression heureuse « la marge du possible » pour résumer la posture que se doit de trouver un bon et digne magistrat du parquet face à des situations qui heurtent de front les valeurs morales qui sont les siennes. Les périodes d'exception ne manquent pas de poser au parquetier ce questionnement de la marge du possible.

La théorie des baïonnettes intelligentes enseignée par nos professeurs de droit pénal qui impose au militaire de refuser d'exécuter un ordre manifestement illégal, vient rappeler que, dans un Etat de droit, nulle hiérarchie ne peut confisquer les consciences.

Ce principe est une clause de sauvegarde majeure pour le magistrat du ministère public, lui qui dispose d'un pouvoir redoutable, car éminemment subjectif : celui de l'appréciation de l'opportunité des poursuites.

Vous avez évoqué les comportements de procureurs et procureurs généraux, lors de l'occupation de la France par les nazis.

A l'instar des préfets, des chefs militaires, et d'autres détenteurs de l'autorité publique, se sont côtoyées dans la magistrature des individualités serviles faisant peu de prix des valeurs morales que l'on pouvait attendre d'elles, et d'autres individualités qui au nom de ces mêmes valeurs morales, on fait

usage de leurs prérogatives pour s'opposer à l'application de directives qu'ils estimaient iniques, qu'il s'agisse du statut des juifs, de leur arrestation en vue de leur déportation ou encore de la neutralisation des résistants.

Vous en avez donné de nombreux exemples, notamment celui de l'ancien procureur général de Chambéry Maurice Gabolde, qui devenu Garde des Sceaux, déploya un zèle pitoyable au service de la politique collaborationniste du gouvernement de Vichy. Alors que, dans le même temps, le procureur de la république de Chambéry, Louis Marie Antoine, silencieusement à l'ombre du droit, contribuait à épargner des hommes et femmes ciblées par la répression nazie....ce valeureux procureur qui, pour son action résistante, fut nommé à la Libération, procureur de la république de Lyon mais qui refusa cette nomination « *ne voulant pas transgresser les règles de l'avancement normal qui ne lui donnaient pas vocation à un poste de procureur de la république de 1<sup>o</sup> classe* ».

Et vous avez aussi évoqué Jean Théron, le procureur de Valence, dont une cellule du Mémorial national de la prison de Montluc à Lyon porte le nom. Arrêté à son cabinet au palais de justice, il sera au nombre des 530 trépassés du train de la mort parti de Compiègne le 2 juillet 1944, à destination du camp de concentration de Dachau.

Vous avez ainsi démontré que ce n'est pas la fonction qui grandit l'homme mais les valeurs morales avec lesquelles il l'exerce.

De même, avez-vous opportunément rappelé, à travers l'évocation du réquisitoire courageux de l'avocat général Grenier, au procès des meneurs de la révolte des canuts de Lyon, en 1832, qu'un des apanages du ministère public est la liberté de sa parole à l'audience, dans l'expression de ce qu'il estime en son for intérieur, être « convenable au bien de la justice » pour reprendre les termes de la loi. Usage d'une liberté oh ! combien redoutable, et que l'on ne peut appréhender qu'avec humilité.

La « mosaïque très subjective » que vous avez dessinée à la faveur des vos diverses affectations professionnelles, nous a enfin rappelé que le magistrat quelle que soit sa fonction, doit posséder ce que vous nommez l'intelligence des situations, cette intelligence des êtres et des choses qui doit le prémunir de l'application aveugle et mécanique de la loi, génératrice parfois de grandes iniquités. Ciceron l'enseignait déjà un siècle avant notre ère : « *Summa jus,*



*summa injuria* », le droit le plus élevé peut être l'injustice la plus profonde, ce que, plus près de nous, Portalis, le grand juriste français du premier empire, rappelait par cette mise en garde : « *une excessive rigueur dans l'administration de la justice aurait tous les caractères d'une tyrannique oppression* ».

Cher nouveau confrère, cher Jean-Amédée. C'est parce que vous assumez être un magistrat de la répression tout en sachant la nourrir de la sève de l'humanisme et de la culture dont vous êtes pénétré, que vous êtes non seulement un grand serviteur du droit mais aussi de l'équité.

Il est bel et bon que notre Académie de Savoie compte en son sein des individualités telles la vôtre. Soyez y accueilli avec chaleur et, par avance, avec sa reconnaissance pour tout ce que ne manquerez pas de continuer à lui apporter.

Jean-Olivier Viout  
Président honoraire de l'Académie de Savoie

24 septembre 2021